

Oberkommission

Séances de la Commission des Fondés de Pouvoir

(GEVOLMAGHTIGDEN)

Hauptkommission

Séances de la Commission des Chargés d'Affaires

(ZAAKGELASTIGDEN)

Oberkommission

(Du début au 5 janvier 1918)



Le Conseil de Flandre ne délibérait en réalité que sur des matières qui étaient préparées d'avance par la Commission Supérieure. Celle-ci était constituée par les membres de son bureau et par un certain nombre de fonctionnaires importants de l'Administration Civile allemande dans le pays.

Jusqu'à la fin de l'année 1917, la Commission Supérieure siégea à l'Administration Civile allemande sous la présidence de SCHAIBLE, Verwaltungschef près le Gouvernement Général allemand.

Parmi les personnalités qui siégeaient à la Commission, citons :

Du côté allemand : HUEBNER; OSWALD; ASMIS.

En outre, pour l'Administration civile (Zivilverwaltung) :

von ACHENBACH; von STENGEL, von MEER, HUSSEN; von DUSCH, von RICHTHOF; Son Exc. von SANDT; Baron von LUTS; SCHAIBLE; HANIEL; landrichter FREESE; GRAEF; Staatsanwalt HUSSEN; POCHHAMMER; KREUTER.

Pour le Département politique (Politische Abteilung) :

Le Comte HARRACH; Regierungsrat GERSTENHAUER; Baron von der LANCKEN, Prof. BEYERLE.

Ces Allemands ne siégeaient pas tous à la fois; tantôt les uns, tantôt les autres assistaient à la séance. On y voyait aussi des membres de passage, par exemple : Son Excellence von GHELIUS, adjudant de Sa Majesté; un représentant du Gouvernement Général, le chef de la Chancellerie, von WILMOWSKI; le prof. SCHMIDT, de l'Université de LEIPZIG.

Le bureau du Conseil de Flandre était également présent.

Nous y trouvons :

TACK; VERHEES; VAN DEN BROECK; LAMBRICHTS; BRYs; DE KEERSMAEKER; FAINGNAERT; JOSSON; JONCKX; MAESFRANCKX; DE CLERCQ.

La séance était généralement présidée par von SANDT ou SCHAIBLE.

Cette Commission maintenait un contact étroit entre le bureau du Conseil de Flandre et l'Administration allemande qui, en réalité, dirigeait toute la politique du Conseil de Flandre par l'intermédiaire des membres du bureau.

En même temps, l'activisme devenait de cette façon un précieux auxiliaire pour l'Administration allemande, qui s'adressait à la Commission afin d'obtenir des renseignements, notamment pour les nominations à faire dans la magistrature et dans l'administration.

Le dossier des procès-verbaux des séances tenues à l'Administration civile est très incomplet; ainsi toutes les séances antérieures au 8 novembre manquent. Les procès-verbaux, que nous possédons, suffisent pour nous permettre de nous rendre compte de la collaboration étroite qui s'établit entre Allemands et activistes, grâce à ces réunions, tenues en moyenne tous les huit jours.

C'est au cours de ces séances que les activistes font connaître leurs desiderata concernant la flamandisation de l'Administration et en particulier des administrations communales.

C'est aussi à la Commission Supérieure que se préparent les projets d'ordonnances relatives à la flamandisation de l'enseignement primaire et moyen, à la destitution du Collège des échevins de Bruxelles, ainsi que toutes les mesures à prendre pour flamandiser la vie publique.

C'est au sein de cette Commission que s'organise la séparation des Ministères. von SANDT et von der LANCKEN s'en occupent principalement. Ils sont d'accord avec le Conseil de Flandre pour demander que des mesures énergiques soient prises contre les fonctionnaires qui se mettraient en grève (Oberkommission, 11 avril 1917). C'est également à cette Commission que se décident les déportations de fonctionnaires, de commun accord entre Allemands et activistes (id. 16 avril 1917, id. 5 juillet 1917, id. 19 juillet 1917).

Le Conseil de Flandre est consulté sur la présentation des candidats; mais la pénurie du personnel activiste est telle, qu'il ne parvient même pas à faire des propositions en temps utile. von SANDT s'en plaint : les Commissions du Conseil de Flandre apportent une lenteur regrettable dans les affaires (id. 3 mai 1917).

D'autres questions importantes y sont également débattues : ce sont notamment la frontière des Flandres (15 novembre 1917) et la politique scolaire (15 novembre 1917). A ce sujet, la Verwaltung a fait un projet que le Conseil de Flandre n'admet pas; et il est intéressant de noter que l'autorité allemande est bien moins radicale que les activistes. Notamment, elle ne veut pas flamandiser l'enseignement libre, ni les écoles du Grand-Bruxelles. Le Verwaltungschef craint la désertion de l'enseignement officiel; il craint aussi que l'on ne trouve pas de personnel enseignant flamand en suffisance (6 décembre 1917).

L'action des activistes a cependant donné une impulsion évidente; ce sont eux qui obtiennent l'ordonnance du 13 décembre 1917 : ne peuvent obtenir de subsides, que les écoles professionnelles qui enseigneront en flamand (à partir du 1^{er} janvier 1918).

De même le 13 décembre 1917, c'est sous leur influence qu'on met à l'étude l'application de l'article 20 aux jardins d'enfants et la façon d'empêcher les écoles non libres de se transformer en écoles libres.

L'autorité allemande hésite de même à flamandiser Bruxelles. Pour gagner du temps, elle demande des renseignements historiques sur la situation linguistique de la capitale (séance du 13 décembre 1917).

Enfin, c'est à cette Commission que le Bureau du Conseil de Flandre s'adresse pour obtenir la création d'une Commission des Fondés de Pouvoir (séance du 20 décembre 1917).

L'autorité allemande accepte d'en étudier la formation, mais ne peut envisager la création d'une Commission de Gouvernement.

Après la constitution de la Commission des Fondés de Pouvoir, la Oberkommission cessa de siéger. Elle fut remplacée par la HAUPTKOMMISSION.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16